



TROC ET PUCES

Dimanche 8 octobre 2023

9h à 17h30

Salle polyvalente – Le bourg - LE JUCH

Entrée gratuite et libre

Restauration sur place toute la journée : buvette, gaufres et crêpes sucrées (crêpes salées entre 12h et 14h).

Bulletin d'inscription à retourner avant le **samedi 30 septembre 2023** à :

APEL école Notre Dame de Toutes Grâces

TROC et PUCES

6, rue de l'école-29100 LE JUCH

Aurélia au 06.32.53.76.58 ou Pauline au 06.69.56.42.61

apel.notredame.lejuch@gmail.com

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment complété du bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné du règlement qui confirmera votre réservation (Vous recevrez une confirmation d'inscription par mail).

Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire. En outre, le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

----- A RETOURNER -----

Nom et Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Né(e) le : à (ville et département)

Professionnel ()

Particulier ()

Association ()

N° carte d'identité :

Délivrée le :à :

Ou n° permis de conduire :

Délivré le :à :

N° registre du commerce (pour les professionnels)

En salle :

Je désire louer..... **mètres sans table**, à 3 euros le mètre.

Je désire louer **table(s) de 1,20 m (avec chaise)**, à 5 euros la table.

Je désire louer **table(s) de 2,20 m (avec chaise)**, à 7 euros la table.

En extérieur :

Je désire louer **mètres sans table**, à 2 euros le mètre.

Je désire louer**mètres avec table et chaise**, à 4 euros le mètre.

Ci-joint chèque de.....€ à l'ordre de APEL-école Notre Dame de Toutes Grâces.

Fait à, le

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Madame et/ou Monsieur.....autorise(nt) leur(s) enfant(s) (indiquer les noms et prénom) À vendre leurs jouets et vêtements lors du **TROC ET PUCES du dimanche 8 octobre 2023, dans la salle polyvalente-LE JUCH.**

Fait à....., le

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) (nom et Prénom)

Né (e) leà.....

Adresse complète :

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux autres ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à :, le.....

Signature

Règlement

- 1 – Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs et aux particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre particuliers et collectionneurs.
- 2 – Seront déclarées exposants uniquement les personnes physiques dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement.
- 3 – Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription, et de la présenter avant de débiller.
- 4 – L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.
- 5 – Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
- 6 – Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
- 7 – En cas d'annulation pour imprévu, l'organisation s'engage à rembourser 75% des sommes versées pour réservation. Néanmoins, d'éventuelles conditions climatiques difficiles ne pourront être prises en compte et n'occasionneront aucun remboursement.
- 8 – La mise en place pourra être effectuée à partir de 7h00 du matin. **Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h et ne remballeront qu'à partir de 17h30.**
- 9 – La réservation ne sera effective qu'à réception du règlement.
- 10 – La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit.
- 11 – L'association se réserve le droit de retourner les chèques et mandats lorsque le nombre de places sera atteint.
- 12 – Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront débiller (uniquement jouets et vêtements). En outre, ils devront être présents sur leur stand.
- 13 – Chaque exposant s'engage à **nettoyer son emplacement** après utilisation, et à **ne pas laisser ses objets sur place sauf pour les dons à l'association des parents d'élève du JUCH.**
- 14 – L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9h et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association avant le samedi 30 septembre 2023.